



ANNEXE 2: Liste des prestations proposées par l'Etablissement

1. SOCLE DE PRESTATIONS

1.1. Prestations d'administration générale :

1. Gestion administrative de l'ensemble du séjour :
 - Tous les frais liés aux rendez-vous nécessaires à la préparation de l'admission ;
 - L'état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie réalisé par le personnel de l'Etablissement ;
 - Tout document de liaison avec la famille, les proches aidants et la personne de confiance, ainsi qu'avec les services administratifs permettant l'accès aux droits, notamment les frais administratifs de correspondance pour les différents dossiers dont la couverture maladie universelle, l'aide sociale à l'hébergement et APL ;
2. Élaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants ;
3. Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale dont les frais de siège autorisés ou la quote-part des services gérés en commun.

1.2. Prestations d'accueil hôtelier :

1. Mise à disposition de la chambre individuelle et des locaux collectifs ;
2. Accès à une salle de bain comprenant à minima un lavabo, une douche et des toilettes ;
3. Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et le reste de l'Etablissement ;
4. Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'Etablissement ;
5. Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour ;
6. Entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs ;
7. Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts ;
8. Mise à disposition des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et le téléphone dans la chambre ;
9. Accès aux moyens de communication, y compris Internet, dans toute ou partie de l'Etablissement.

1.3. Prestation de restauration :

1. Accès à un service de restauration ;
2. Fourniture de trois repas, d'un goûter et la mise à disposition d'une collation nocturne.

1.4. Prestation de blanchissage :

1. Fourniture et pose du linge plat, son renouvellement et son entretien.
2. Marquage et entretien du linge personnel à l'exclusion du linge délicat lavage à la main ou pressing.
3. Fourniture du linge de toilette, son renouvellement et son entretien.

1.5. Prestation d'animation de la vie sociale :

1. Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'Etablissement ;
2. Organisation des activités extérieures.

1.6. Tarifs

1.6.1. Tarifs hébergement par jour :

Chambres individuelles	Tarif	Choix de résident
EHPAD	71,28€	
CANTOU	74.68 €	
Aide Sociale ¹	70.39 €	

1.6.2. Tarifs dépendance par jour

GIR ²	Tarifs	APA ³ (Sommes versées par le CD)	Ticket Modérateur (Reste à la charge du résident)
1/2	22,16€	16.19€	5.97€
3/4	14.07€	8.10€	5.97€
5/6	5.97€	0€	5.97€

¹ En fonction de place disponible et validation de l'aide par le département du domicile

² Groupe Iso-Ressources correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée.

³ Allocation Personnalisée d'Autonomie. Pour le département externe, le résident doit faire la demande.



2. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Le résident peut choisir parmi les prestations suivantes proposées par l'Etablissement :

2.1. Mise à disposition d'une ligne téléphonique:

- Abonnement mensuel pour les appels en interne seulement avec réception des appels extérieurs **2 € / mois**
 Abonnement mensuel pour les appels en interne et vers l'extérieur **9 € / mois**

2.2. Produits de toilette

Le forfait comprend: gel douche, shampoing, rasoir jetable, gel de rasage, brosse à dents, dentifrice, eau de Cologne, savonnette, nettoyant appareil dentaire, déodorant, paquets de mouchoir.

- Abonnement mensuel **12.5 € / mois**

2.3. Gazette FAMILÉO

- Abonnement mensuel **3.5 € / mois**

3. III. PRESTATIONS OCCASIONNELLES

Il est rappelé qu'un certain nombre de prestations occasionnelles peuvent être proposées, soit par l'Etablissement, soit par des intervenants extérieurs et choisies à la carte par le Résident de façon tout à fait ponctuelle.

Les tarifs afférents à ces prestations occasionnelles sont affichés au sein de l'Etablissement.

C'est ainsi que d'une manière non exhaustive et non limitative, pourraient faire l'objet d'une facturation annexe, les services complémentaires suivants :

- Repas invités
- Salon de coiffure et d'esthétique, pédicure, etc.
- Boutique
- Sorties payantes
- Tout objet relatif au confort personnel du Résident ne figurant pas dans les structures et l'ameublement type fournis par l'Etablissement, etc.

Ces prestations occasionnelles ne peuvent faire l'objet d'un avenant au contrat, mais seront facturées en fin de mois.

M. / Mme

Le cas échéant,

Représenté(e) par M. / Mme

Après avoir pris connaissance des prestations habituellement assurées par l'Etablissement, des conditions de facturations, ainsi que des dispositions du règlement de fonctionnement et le livret d'accueil, choisit les prestations cochées ci-dessus :

Fait à Bourg-Saint-Andéol, le

Pour l'établissement	Le Résident ou son Représentant Légal Précédé de la mention « Lu et Approuvé, bon pour accord »